Solidarité: inscription au casier?



Dimanche 2 décembre 2018, 14 heures devant la préfecture à Montpellier aura lieu un rassemblement citoyen en soutien à **Raphaël Faye** jugé le mercredi suivant pour « délit de solidarité ».

Diverses interventions auront lieu afin d'informer au sujet des 70 ans de la déclaration universelle des droits humains, le procès de Raphaël Faye ainsi que de la modification de la loi. Et divers jeux seront proposés pour tous les âges.

Un membre de l'antenne jeune rappelle que :

- « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays »
- « Toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » (Déclaration universelle des droits humains)

Raphaël Faye, 19 ans, a été jugé pour avoir transporté 4 personnes migrantes qui avaient été répertoriées comme Demandeuses d'Asile par la gendarmerie de Breil S/Roya depuis Saorge où ils étaient arrivés à la ferme de Cédric Herrou à Breil-sur-Roya, qui devait les emmener à Nice le lendemain pour déposer cette demande d'asile, procédure habituelle et officielle depuis 2017. Aucune frontière réelle ou virtuelle (Point de Passage Autorisé) n'a été franchi. Il a été condamné en première instance à 4 mois de prison avec sursis pour ne pas avoir réussi à se défendre, abasourdi par les allégations de la Procureurre à son encontre. Un appel a été fait et le jugement aura lieu de mercredi 5 décembre à Aix-en-Provence. L'inscription de ceci dans son casier judiciaire lui fermerait les portes de la fonctions publique.

D'autre part il a été demandé aux parlementaires de faire entrer dans la loi avant le 1er décembre de faire entrer le principe de fraternité dans la loi afin de se mettre en conformité avec le droit international. Celui-ci dit que les états doivent protéger les personnes qui portent assistance aux personnes migrantes, parce que la migration est un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits humains qui fête d'ici peu ses 70 ans. La France a de plus signé et ratifié le protocole de Palerme qui reprend la déclaration de l'ONU au niveau européen

Contact: Anaëlle Barbot anapouik@hotmail.fr